



Maison succession

Par Ouali

bonjour

Je voudrais savoir en temps que propriétaire d'une maison j'aimerais savoir je avec ma femme on'ai pacsé nous deux et je voulais savoir si un jour je suis décédé ai-je le droit de voir avec un notaire de lui dire ou de faire une lettre comme quoi que personne ne puisse la mettre en dé hors de la maison tant que elle sera toujours de ce monde c'est à dire que personne ne peut la mettre dehors comme je pense que elle a aucun droit comme on ai juste pacsé

Merci de votre réponse